

Lors des échanges dans le cadre de ces réunions, la Direction a rappelé le contexte de l'entreprise. Les partenaires à la négociation ont alors noté que bien que la situation de l'entreprise soit en cours de redressement, elle demeure néanmoins fragile.

AUGMENTATIONS COLLECTIVES

Les parties ont convenu des augmentations suivantes :

Ouvriers

Les parties conviennent de négocier dans le cadre de la NAO 2015 les augmentations collectives des ouvriers.

Les augmentations collectives négociées au sein de l'entreprise se substituent aux négociations qui pourront avoir lieu au niveau de la branche professionnelle.

Pour cette catégorie, il est prévu une augmentation de 0,5% du salaire de base annuel, au 1er juillet 2016.

Sont concernés par cette mesure les salariés dont le salaire de base annuel est inférieur à 49 343 euros.

Employé

Pour cette catégorie, il est prévu une augmentation de 0,5 % du salaire de base annuel au 1er juillet 2016.

Cadres

Pour cette catégorie, il est prévu une augmentation de 0,5 % du salaire de base annuel au 1er juillet 2016 pour les qualifications jusqu'à 1B4 (ou équivalent de rémunération brute de base).

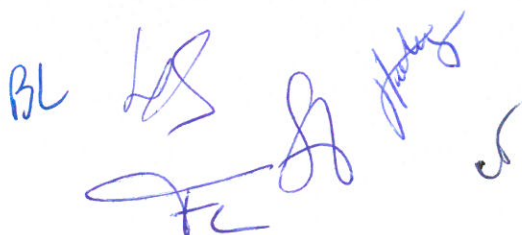
Sont concernés par cette mesure les salariés dont le salaire de base annuel est inférieur à 49 343 euros.

Journalistes

Pour cette catégorie, il est prévu au 1^{er} janvier 2016 :

- Une augmentation de 1,5 % pour les rémunérations inférieures ou égales à K190
- Une augmentation de 0,5 % pour les rémunérations supérieures à K190 et inférieures ou égales à K230

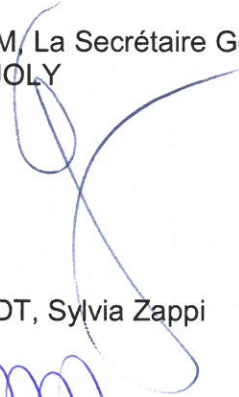
L'ensemble de ces mesures s'applique aux salariés qui bénéficient d'une ancienneté minimale d'un an à la date de l'augmentation prévue pour leur catégorie.



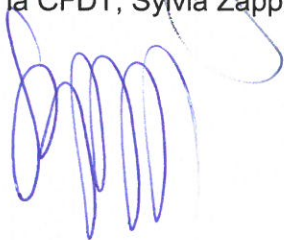
Cet accord sera déposé et publié selon les formalités légales en vigueur.

Fait à Paris, le 7 janvier 2016

Pour la SEM, La Secrétaire Générale,
Catherine JOLY



Pour la CFDT, Sylvia Zappi



Pour la CGT, Isabelle Bobin et
Maurice Hadida



Pour le SNJ – CGT, Franck Lonjaret



Pour le SNJ, Hugues Bourgeois



Pour Info'Com CGT, Bruno Lanteri



